

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE LANDIVISIAU



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
séance du 23 septembre 2025

Délibération n°2025-09-092

Date de convocation : 17 septembre 2025

Conseillers en exercice : 45	Présents : 40	Votants : 45
------------------------------	---------------	--------------

Adhésion au CAUE29

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 du mois de septembre à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Sizun, salle Saint-Ildut, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

Présents

M. BRETON Jean-Pierre, M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, M. BODIGUEL Robert, Mme PICHON Marie-Christine, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. THEPAUT Jean-Jacques, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. POT Dominique, M. BRAS Philippe, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, Mme LE ROUX Catherine, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme JAFFRES Anne, Mme GUILLERM Babeth, M. RIOU André, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, Mme QUERE Patricia, M. RAMONET Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, M. JEZEQUEL Sébastien, M. ABGRALL Dominique, Mme LE GUERN Marlène, M. GILET Yves-Marie, Mme KERVELLA Julie

Ont donné
procuration

M. MORRY Yvan à Mme PORTAILLER Christine
Mme CLAISSE Laurence à M. SALIOU Louis
M. PALUD Jean à Mme HENAFF Marie Claire
Mme ABAZIOU Nadine à Mme TORRES Sonia
Mme QUILLEVERE Gwénaëlle à M. BODIGUEL Robert

Absent(s)

/

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : M. BRETON Jean-Pierre

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) est une association qui accompagne les acteurs du territoire et le grand public dans un objectif de qualité de l'architecture et de son environnement.

Les CAUE sont créés dans chaque département, dont celui du Finistère, le CAUE29.

Leur composition inclut des représentants de l'État, des collectivités locales, des professions concernées, ainsi que des personnes qualifiées choisies notamment en raison de leurs activités au sein d'associations locales.

Chaque CAUE :

- Vise à développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage ;
- Contribue à la formation et au perfectionnement des élus, maîtres d'ouvrage, professionnels et agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction ;
- Fournit aux personnes qui désirent construire, rénover ou aménager, les informations, orientations et conseils facilitant l'intégration des enjeux paysagers des sites urbains et ruraux concernés, et la qualité architecturale des constructions (sans se charger de la maîtrise d'œuvre).

Afin de mettre à profit l'action du CAUE29 au service des projets développés par la CCPL, il est proposé que la collectivité y adhère. Cette adhésion étant un réel atout pour le déploiement du futur Plan Local de l'Habitat (PLH).

Le montant de l'adhésion annuelle au CAUE29 s'élève à 500 € pour les EPCI de moins de 50 000 habitants.

Vu le bureau communautaire en date du 16 septembre 2025 ;

Vu la conférence des maires du 16 septembre 2025 ;

Ayant entendu son rapporteur, Mme Marie Claire Hénaff, vice-présidente ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve l'adhésion de la CCPL au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Finistère (CAUE29) pour un montant de 500 €.**
- **Autorise le Président ou son représentant à signer ces documents et toutes pièces nécessaires au bon déroulement du projet.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 26 septembre 2025.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Pierre BRETON.

Le Président,
Henri BILLON.

